

**Compte-rendu du Conseil d'Administration de  
L'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis  
Séance du 28 février 2017**

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures :	<p><b>ASSE Abdallah</b>, représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés,  <b>DEBACKER Francis</b> représentant la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole  <b>SAYDON Laurence</b>, représentant un établissement d'enseignement secondaire</p>
Collège A des professeurs des universités	<p><b>ARTIBA Abdelhakim</b>  <b>COUTELLIER Daniel</b>  <b>DUQUENNOY Marc</b>  <b>LAGAE Véronique</b>  <b>LEVEL Pascal</b></p>
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	<p><b>ALPHONSE-TILLOY Isabelle</b>  <b>CHAMPAGNE Philippe</b>  <b>KRAS Anne-Marie</b>  <b>RENAUX Dominique</b>  <b>ZWINGELSTEIN Marie</b></p>
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	<p><b>EDART Cédric</b>  <b>LESUEUR Denis</b>  <b>RUTKOWSKI Pascal</b>  <b>TURPIN WINTER Hélène</b></p>
Collège des Usagers	<p><b>D'ETTORE Marjoline</b>  <b>VERRIELE Claire</b></p>
Membres de droit	<p><b>M. le Recteur de l'Académie de Lille ou son représentant</b>  <b>M. le Directeur Général des Services</b>  <b>Madame l'Agent Comptable</b></p>
Membres invités	<p><b>BARBIER Franck</b>, Vice-Président de la CoFVU  <b>HARMAND Souad</b>, Vice-Présidente du CA  <b>POIRRIEZ Vincent</b>, Vice-Président délégué aux affaires juridiques,  <b>SIGUOIRT Laurent</b>, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines,  <b>DELOT Thierry</b>, directeur de l'ISTV,  <b>SIMONEAU Emilie</b>, administratrice provisoire de la FSMS,  <b>TRUFFERT Françoise</b>, directrice du service commun de la documentation,  <b>VAGANAY François</b>, Directeur Général des Services Adjoint  <b>VARAGO Manuel</b>, responsable administratif de la direction générale, pour compte-rendu</p>
Ont donné pouvoir	<p><b>COLSON Aurore</b> à <b>SAYDON Laurence</b> à 16h00  <b>DEBACKER Francis</b> à <b>ASSE Abdallah</b>, à 16h30  <b>CHOEL Jean-Pierre</b> à <b>GUERRA Thierry-Marie</b>  <b>CORNU Sophie</b> à <b>COUTELLIER Daniel</b>  <b>MANUSSET Héric</b> à <b>ARTIBA Abdelhakim</b>  <b>SAYDON Laurence</b> à <b>RUTKOWSKI Pascal</b> à 17h00  <b>PAILLOUS Françoise</b> à <b>DEBACKER Francis</b>,  <b>EDART Cédric</b> à <b>TURPIN-WINTER Hélène</b> à 17h15.</p>

Monsieur ARTIBA Président de l'Université accueille les conseillers à 14 h 30.

Il précise aux conseillers que le point relatif au projet d'établissement fera l'objet d'un vote.

En l'absence de remarques, Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 35.

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2016

Monsieur le Président présente le compte rendu.

Madame LAGAE demande une modification en page 12.

« Dans le groupe recherche humanités, la réflexion a porté sur l'émergence de mots-clefs permettant de fédérer les différents axes de recherche. Deux groupes de mots-clefs sont apparus « sciences et industrie de la création » articulés autour des notions de l'image, du numérique, de la création, de l'écriture de conception, écriture, arts, représentation, imaginaire; et « territoires et espace pouvoir et valorisation » articulés autour des notions géographie-histoire et de l'économie des territoires d'identité, de coopération risques et organisations».

Sous ces réserves : Vote : **Adoption à l'unanimité**

#### INSTAURATION DES GROUPES DE TRAVAIL SUITE A L'ENQUETE RELATIVE A LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL « ARACT »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines. Il rappelle le contexte de l'enquête menée en 2015-2016 en partenariat avec Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Nord-Pas de Calais, et la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), auprès de l'ensemble du personnel de l'université. Les réponses à l'enquête ont fait l'objet d'un traitement pour pouvoir en tirer des résultats exploitables.

Un premier groupe de travail a été réuni comprenant des représentants du personnel et le Vice-président délégué aux ressources humaines en fonction à l'époque, monsieur Cyril GARNIER, et de l'administration. Son travail de réflexion a pris fin en décembre 2016.

Monsieur le Vice-président propose de passer à une étape suivante qui consiste en une mise en œuvre des actions. Il informe le conseil de la création d'un groupe de travail constitué de représentants du personnel, de la direction générale, de la direction des ressources humaines, du directeur du Service Commun pour la Responsabilité Sociétale de l'Etablissement (SCRSE), du conseiller de prévention, et du chargé de mission Biatss, chargé d'élaborer des propositions d'actions pour répondre aux besoins exprimés lors de l'enquête précitée.

Ce groupe ainsi que d'éventuels sous-groupes élaborera des propositions d'actions pour répondre aux besoins exprimés lors de l'enquête précitée. Ces propositions seront soumises aux instances compétentes.

Monsieur LESUEUR intervient pour demander si le premier groupe ayant travaillé en 2016 a produit une synthèse ?

Monsieur le Vice-président lui répond qu'une synthèse a été faite, il demande à Monsieur RUTKOWSKI, responsable du premier groupe de travail, de transmettre la synthèse.

Monsieur RUTKOWSKI acquiesce et souhaite connaître le calendrier de travail de ce groupe.

Monsieur le Vice-président lui répond que l'objectif est que le groupe élabore ses propositions d'actions pour le mois de juin, pour pouvoir étudier après le financement des actions.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMUE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le directeur général des services adjoint qui présente les modifications des statuts de l'établissement public de la communauté d'université et d'établissement « Lille-Nord de France » CoMUE.

Il indique, tout d'abord, que la procédure de modification est prévue par l'article L718-8 du code de l'éducation. Les statuts fondateurs sont approuvés par les conseils d'administration des établissements membres, mais la modification ultérieure est votée par le conseil d'administration de la Comue après avis favorable du conseil des membres rendu à la majorité des deux tiers.

C'est pourquoi la modification est ici soumise à l'avis simple du conseil.

Il indique que ces modifications sont rendues nécessaires compte tenu des éléments suivants :

- Changement de nom de certaines collectivités territoriales (Région Hauts de France, la métropole européenne de Lille)
- Fusion de l'école des Mines de Douai et de l'école Télécom Lille

Les autres modifications concernent la composition du conseil académique, les compétences du conseil académique restreint aux enseignants chercheurs pour les personnels affectés à la Comue, les modalités de désignation du président du Conseil académique, la suppression des mesures transitoires.

Monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques précise que les modifications relatives au conseil académique restreint ont été rendues nécessaires par l'affectation de personnels enseignants chercheurs directement à la Comue par le biais de l'école supérieure du professorat et de l'éducation.

**Vote : Adoption d'un avis favorable à l'unanimité des voix.**

## PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur le Président rappelle les étapes de construction du projet d'établissement. Il informe le conseil que les directeurs de l'ISTV et de la FSMS ont été invités pour débattre de ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-présidente du conseil d'administration. Elle présente une synthèse des travaux menés depuis le mois d'octobre.

### **1/ Madame la Vice-présidente rappelle le contexte national dans lequel le projet s'élabore.**

Les sites universitaires sont en restructuration en grands sites universitaires, notamment par les investissements d'avenir PIA qui soutiennent des Initiatives d'Excellences IDEX et Initiatives Science-Innovation-Territoires-Économie I-SITE. Ces investissements de grande ampleur sont accordés à des établissements qui ont une taille significative.

En conséquence, de regroupements des établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont fait jour, et actuellement les 75 universités existantes en France se structurent en 25 regroupements dont 20 COMUE. Elle informe le conseil que le projet IDEX lillois a été requalifié en I-Site.

Au niveau régional, la Région est constituée d'un ensemble très riche d'établissements d'enseignement supérieur : 19 établissements publics et 21 établissements privés, une communauté d'université et une association « Picardie Universités ».

La population étudiante compte 208 000 étudiants, ce qui classe la région au 4<sup>e</sup> rang national, au 8<sup>e</sup> au rang national pour la formation de docteurs et au 3<sup>e</sup> au rang national pour le nombre d'inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles.

La Région connaît également des faiblesses : faible taux de scolarisation, faible taux de réussite au bac, part importante de jeunes non diplômés.

La structuration régionale de la recherche est caractérisée par l'existence de 11 établissements publics de recherche, 8 pôles de compétitivité dont 2 à vocation mondiale, 7 Instituts Carnot, 1 IRT, 1 SATT, et 10 Incubateurs.

La Région compte 9 083 chercheurs. Elle se classe au 7<sup>e</sup> rang national en production scientifique et au 8<sup>e</sup> rang national en production technologique.

Quatre organismes de recherche (CNRS, INERIS, INRIA et INSERM) sur douze existants sont présents au sein de la région et 1,1% du PIB régional est consacré aux dépenses de recherche et développement, ce qui représente la part la plus faible des nouvelles régions françaises.

**2/ Madame la Vice-présidente explique ensuite que le projet d'établissement est construit en tenant compte de ces données afin que la future université soit en harmonie avec son territoire.**

L'université propose de construire un projet d'établissement cohérent lui permettant d'affirmer ses **spécificités**, son **ancrage territorial**, la qualité de ses formations et de ses recherches, tout autant que sa complémentarité avec les autres universités du territoire.

L'université souhaite accentuer son rayonnement et inventer un nouveau modèle : **l'Université Polytechnique « Hauts-de-France »**, structurée autour de deux grands pôles **fortement interconnectés**, favorisant ainsi multidisciplinarités et fertilisations croisées :

Le pôle **Sciences et Technologies**

Le pôle **Humanités**, regroupant les domaines des arts, lettres et langues, des sciences humaines et sociales, et du droit, de l'économie et de la gestion.

Madame la Vice-présidente énumère tout d'abord les objectifs du projet.

- Faire que l'université **consolide son rôle d'ascenseur social** par les actions suivantes :

Faciliter l'**orientation des jeunes** du territoire,

Offrir des **parcours adaptables** aux projets et aux ambitions de chacun,

Faciliter et encadrer les **réorientations choisies** afin de lutter contre l'échec,

Poursuivre le développement de l'**apprentissage/alternance** dans toutes les formations,

Accompagner le **retour à l'emploi** en proposant des certifications,

Faciliter l'évolution de carrière grâce à la **VAE** et à l'acquisition de nouvelles compétences.

- **Promotion de l'excellence dans son territoire** par les actions suivantes :

Attirer de **nouveaux publics étudiants**, augmenter ses effectifs et promouvoir l'excellence,

Renforcer son **image de marque**,

Optimiser les synergies présentes dans son écosystème et transformer son paysage complexe en véritables atouts et traits d'unions entre l'UPHF et son environnement,

Accompagner un tissu économique porté majoritairement par des PME en favorisant l'émergence de la **haute technologie**.

Madame la Vice-présidente expose ensuite la façon dont s'est construit le projet.

Une large concertation a été menée en interne grâce à la mise en place de 4 groupes de Travail, en Recherche et en Formation, soit environ 88 participants.

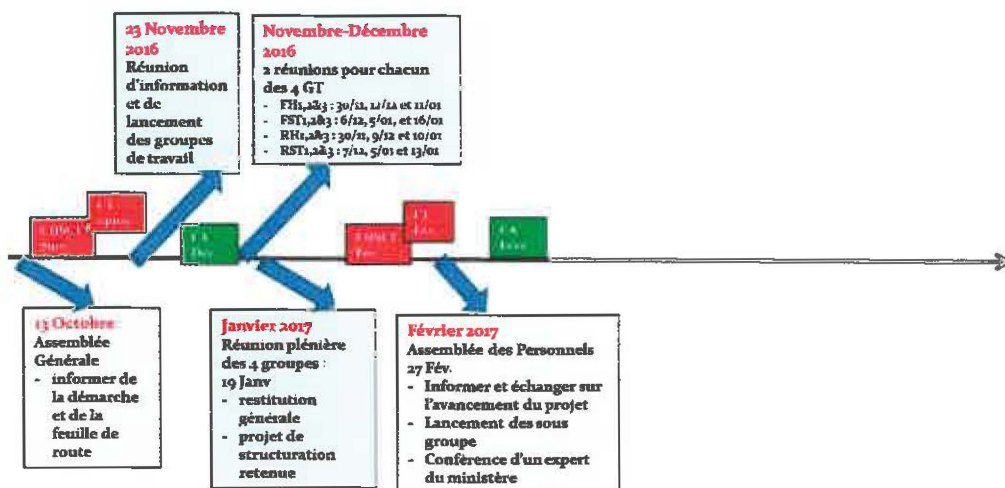
Une vingtaine de réunions ponctuées par des consultations régulières du Comité Technique, du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, des assemblées des personnels et du Conseil d'Administration de l'établissement.

A l'externe, des tutelles comme le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le groupe INSA accompagnent le processus.

Madame la Vice-présidente expose la constitution de chaque groupe de travail dans lesquels sont représentés la gouvernance, 4 professeurs des universités, 4 maîtres de conférences, 2 enseignants du second degré, 2 personnels Biatss, 2 étudiants, des représentants de la recherche dans les groupes traitant de la formation et inversement.

Madame la Vice-présidente fait état du calendrier du projet

## Planning de l'élaboration du projet d'établissement



GTFH : Groupe de Travail Formation en Humanités  
GTRH : Groupe de Travail Recherche en Humanités

GTFST : Groupe de Travail Formation en Sciences et Technologies  
GTRST : Groupe de Travail Recherche en Sciences et Technologies

18

Madame la Vice-présidente livre les conclusions des groupes de travail

Dans le groupe de travail Recherche Humanité :

- ✓ Des axes de recherche peuvent être organisés autour de l'association de deux groupes de mots clés :

- **Sciences et industries de la création,**

Conception, écritures, arts, représentations, imaginaires

Forces vives: Devisu ; Calhiste : axe 3 arts et création numérique et axe 2 rencontres (Interdisciplinarités)

- **Territoires, Pouvoirs et Valorisation**

Identités, coopérations, risques et organisations

Forces vives : IDP ; Calhiste : axe 1 territoire (géographes, historiens, civilisationnistes, linguistes) et axe2 rencontres (Interdisciplinarités, pouvoirs, échanges)

Le trait d'union entre ces deux groupes de mots clés (axe transversal) pourrait trouver sens dans : **Penser l'humain, l'interdisciplinarité et la technique, Patrimoines, mobilités, innovations.**

Dans le groupe de travail Recherche Sciences et Technologies

- ✓ Trois groupes de mots clés sont à mettre en avant
  - **Systèmes de transport intelligents et durables**  
*Aspects énergie-environnement, logistique, communications et sécurité des systèmes*
  - **Technologies / Innovations pour l'Humain**  
*Aspects PMR et technologies pour la santé*
  - **Cycle de vie / fiabilité et robustesse des matériaux et structures**  
*Aspects mécanique-matériaux-acoustique incluant le chainage élaboration-fabrication-comportement et santé en service et sous conditions extrêmes en température et vitesse.*

La structuration s'oriente vers l'intégration dans le LAMIH-UMR CNRS des compétences et thématiques de l'EA LMCPA. Forte interaction avec l'IEMN-DOAE-UMR-CNRS.

Le LAMAV se structure en EA transversale faisant ainsi des mathématiques un trait d'union entre plusieurs laboratoires.

Dans le groupe de travail Formation Humanité :

La structuration s'effectue autour de :

La **Faculté des Sciences Juridiques, Economiques, Sociales et Managériales**, intégrant :

- ✓ IAE-Ecole universitaire de management, préserver l'appartenance au réseau des Instituts d'administration des entreprises-IAE-Ecole Universitaire de Management- EUM
- ✓ Un ensemble de Licences et de Masters structurés autour de trois axes
  - Un axe : Droit et Administration
  - Un axe : Économie, Sciences Humaines et Sociales
  - Un axe : Préparation aux concours et aux métiers du droit, de l'administration et de la justice (axe incluant l'IPAG et formations ESPE).

**L' Institut Euro-Régional des Arts, des Sciences et Industries de la Création-Conception, Humanités-Langages** intégrant :

- ✓ Les domaines des arts, des langues (notamment la plateforme des langues) et des lettres (notamment les formations aux métiers de l'enseignement)
- ✓ Une forte implication des enseignants-chercheurs et enseignants actuellement impliqués dans les formations audio-visuelles et de génie-civil et urbanisme du pôle Sciences et Technologie
- ✓ Un réseau euro-régional avec les écoles d'arts, d'architecture et d'urbanisme.

Les Diplômes Universitaires de Technologies continueront à être délivrés par l'IUT.

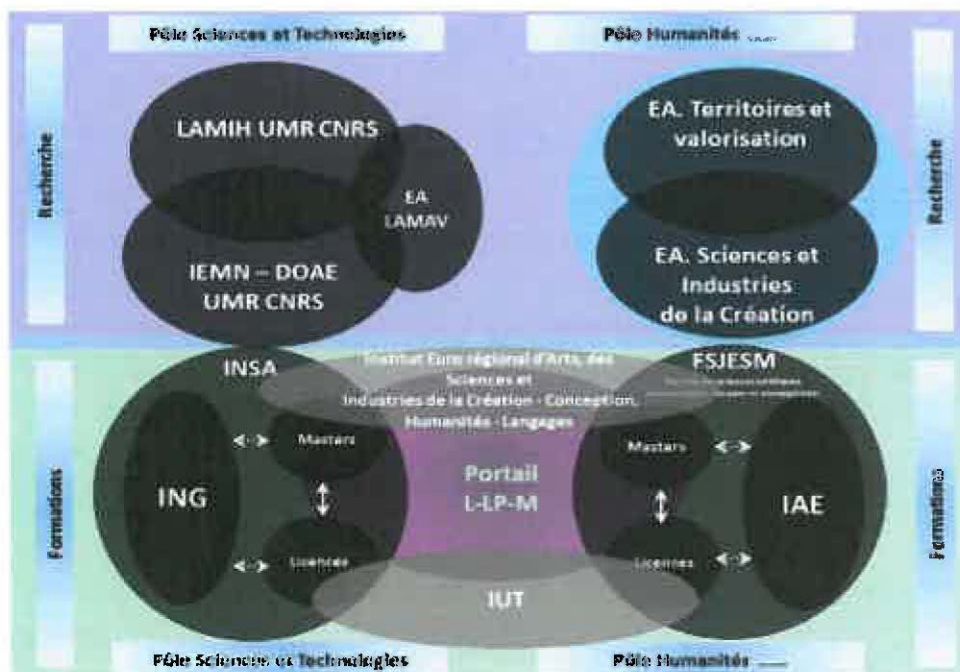
Dans le groupe de travail Formation Sciences et technologies :

La structuration fait émerger une organisation mettant en avant :

- Le développement de l'INSA des Hauts de France à terme
- L'INSA délivre les diplômes d'ingénieurs, les Mastères et les Masters internationaux
- L'Université Polytechnique délègue à l'INSA la gestion des Licences, des Licences Pro et des Masters portés actuellement par l'ISTV. Ces diplômes sont délivrés par l'Université Polytechnique
- L'Université Polytechnique délègue à l'INSA la gestion des Licences et des Licences Pro de la FSMS. Ces diplômes sont délivrés par l'Université Polytechnique
- L'Université Polytechnique délègue à l'INSA et à l'IAE la gestion des Masters de la FSMS. Ces Masters sont délivrés par l'Université Polytechnique
- Les modalités de sélection et les frais d'inscriptions en Licences et Masters sont conformes aux règles nationales en vigueur.

Les Diplômes Universitaires de Technologies continueront à être délivrés par l'IUT.

Madame la Vice-présidente commente enfin un schéma global préfigurant l'Université Polytechnique selon les conclusions des groupes de travail.



Madame la Vice-présidente livre l'avis des experts du Ministère qui accompagnent le projet.

Le projet semble très bien construit avec un calendrier qui semble réaliste.

Des mouvements sont nécessaires :

- Une phase de resserrement des composantes restructurant les deux pôles ;
- Forte importance à accorder aux interactions entre les deux pôles ST et Humanités ;
- Nécessité de modifications de statut : passage en mode expérimental article L711-4 II du code de l'éducation, pour permettre de déléguer certaines compétences aux nouvelles composantes.

Madame la Vice-présidente livre l'avis du groupe INSA sur le projet.

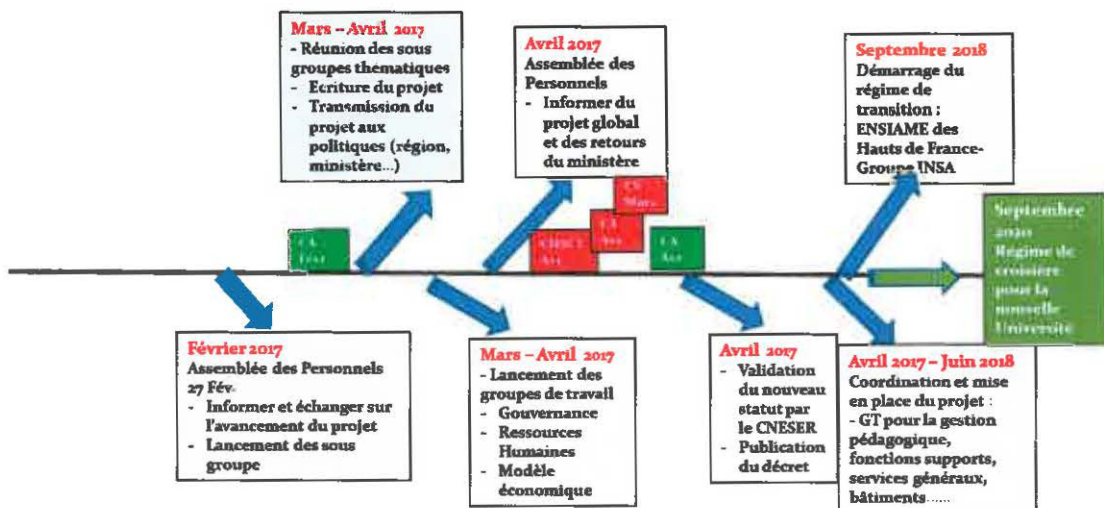
De l'ENSIAME à l'INSA de plein exercice, une période transitoire s'avère nécessaire avec un accompagnement fort par le groupe INSA, avec passage à un INSA partenaire renforcé : une école du Groupe INSA, dénommée provisoirement *ENSIAME des Hauts de France-Groupe INSA*.

La fusion des ressources ENSIAME, FSMS, ISTV doit se faire.

La création d'une « entité légère » est prévue pour organiser les licences et/ou Masters Sciences et Technologies.

3/ Madame la Vice-présidente expose le calendrier à venir.

### Planning de l'élaboration du projet d'établissement



33

L'objectif est de poursuivre la construction du projet en le précisant et en affinant les contours notamment par l'instauration de nouveaux groupes de travail.

Monsieur le Président remercie Madame la Vice-présidente pour son exposé. Il remercie également l'ensemble des groupes de travail pour leurs travaux.

Monsieur le Président met en avant que le projet doit montrer une très forte originalité pour réussir.

4/ Monsieur le Président laisse le débat s'engager au sein du conseil.

Monsieur ASSE félicite l'établissement pour l'ambition du projet.

Monsieur le Président rebondit sur l'importance de la recherche dans le projet, comme dans tout établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Messieurs GUERRA et COUTELLIER demandent que le diplôme de doctorat apparaisse dans le schéma.

Monsieur COUTELLIER signale également qu'il ne faut plus indiquer INSA dans le schéma mais pôle sciences et technologie car il y aura dans un premier temps une phase transitoire destinée à organiser les formations sélectives d'une part, et non sélectives d'autre part. Un conventionnement privilégié sera également mis en place pour aller au-delà que l'actuel partenariat INSA.

Monsieur le Président accède à cette demande et indique que ce schéma est susceptible d'évolution. Il précise que le groupe INSA ne veut pas de formation non sélective dans une école d'ingénieur INSA. Dès lors, la construction du projet doit être réorientée notamment en faisant porter les formations non sélectives par une 'entité légère' non dotée de moyens dénommée « studium » dont les moyens de fonctionnement proviennent de l'école d'ingénieur. Il précise également que les moyens entre les composantes actuelles ENSIAME, FSMS et ISTV seront fusionnés.

**Monsieur DUQUENNOY signale que le nom proposé pour la future composante « ENSIAME des Hauts de France – groupe INSA » ne reflète pas l'association des 3 composantes et qu'en particulier ce nom gomme complètement la participation de l'ISTV dans cette nouvelle composante.**

**Monsieur le Président lui répond qu'il été difficile de faire autrement mais qu'il serait attentif sur la communication et que celle-ci fera systématiquement référence au fait que «ENSIAME des Hauts de France – groupe INSA » regroupe 3 composantes : l' ISTV, la FSMS et l'ENSIAME.**

Monsieur LEVEL prend la parole pour regretter que l'ordre du jour ait été modifié pour passer d'information à une décision.

Sur le fond, il demande à discuter du point 7 du document soumis au vote. Il lui est répondu que cela va être repris dans la discussion globale point par point.

Madame KRAS souhaite évoquer le pôle humanité. La nouvelle structuration sera effective avec la nouvelle offre de formation en 2020.

Elle demande à ce qu'il lui soit précisé l'articulation entre les pôles, les domaines de formation et les composantes.

Elle demande également de combien de composantes sera constitué le pôle humanité ?

Madame la Vice-présidente lui répond que les composantes de formation sont au nombre de 4. Les moyens seront affectés à ces composantes et le dialogue de gestion va s'opérer au niveau des composantes.

Les pôles ne sont pas une structure de gouvernance mais des domaines d'activités stratégiques sans moyens affectés.

**Madame TILLOY demande si le périmètre de la composante du « faculté des sciences juridiques, économiques, sociales et managériales » consiste bien en une fusion des ressources entre l'IPAG, la FDEG et les actuelles sciences humaines de la FLLASH, ( L'IAE étant traitée particulièrement du fait de son réseau).**

**Monsieur le Président lui confirme ce schéma.**

L'organisation et la structuration, notamment avec l'« entité légère » seront étudiées par le groupe de travail gouvernance.

Monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques apporte des précisions sur la nature des « studium ». L'objectif est de permettre l'inscription des étudiants concernés dans des parcours non sélectifs identifiés comme étant de l'Université Polytechnique des Hauts de France (et non pas de l'école d'ingénieur).

Il s'agit d'une structure créée pour organiser un ensemble de formations non sélectives qui n'est pas directement organisée par une composante.

Madame LAGAE intervient au sujet de l'Institut Euro régional des Arts, des Sciences et industries de la création. Elle évoque ses inquiétudes sur la faisabilité des partenariats avec les universités étrangères, en particulier à Mons en Belgique.

Monsieur le Président lui répond que la réglementation permet déjà aujourd'hui les partenariats comme par exemple les doubles diplômes ou les diplômes en partenariat international.

Monsieur le Président propose au conseil de débattre des 12 propositions devant servir de base à la constitution du nouvel établissement.



Les conseillers débattent de la proposition qui leur est faite.

Ils conviennent des modifications suivantes :

- La question de l'intégration du Laboratoire des Matériaux Céramiques et Procédés Associés-LMCPA est ajoutée au conditionnel car cela nécessite l'accord du Centre National de la Recherche Scientifique.
- la formulation des points relatifs aux formations dans le domaine des sciences et technologies est revue pour tenir compte des remarques formulées par différents membres du conseil.

Ils proposent en conséquence les 13 principes suivants :

**1- Vers l'Université Polytechnique des Hauts de France**, structurée autour de deux pôles fortement interconnectés : le pôle Humanités et le pôle Sciences et Technologies.

**La recherche dans le domaine des Humanités est organisée au sein de deux Equipes d'Accueils :**

- 2- Equipe d'Accueil Sciences et Industries de la Création : conception, écritures, arts, représentations, imaginaires,
  - 3- Equipe d'Accueil Territoires, Pouvoirs et Valorisation : identités, coopérations, risques et organisations.
- Le trait d'union entre ces deux groupes de mots clés (axe transversal) trouve sens dans : Penser l'humain, l'interdisciplinarité et la technique, Patrimoines, mobilités, innovations.

**La recherche dans le domaine des Sciences et Technologies est organisée autour de deux UMR CNRS et d'une Equipe d'Accueil :**

- 4- Le LAMIH UMR CNRS 8201.
- 5- Le LMCPA devrait intégrer le LAMIH.
- 6- L'IEMN-DOAE UMR CNRS 8520.
- 7- Le LAMAV, EA transversale faisant des mathématiques un trait d'union entre plusieurs laboratoires.

**Les formations dans le domaine des Sciences & Technologies, hors IUT, en préfiguration d'un INSA dont les contours juridiques dépendent de possibles évolutions réglementaires, sont organisées au sein :**

**8- D'une école du groupe INSA : ENSIAME des Hauts de France - groupe INSA, associant l'ENSIAME, la FSMS et l'ISTV, et d'une « entité légère »**

- 8-1- L'école se voit allouer l'ensemble des personnels actuellement alloués à l'ENSIAME, la FSMS et l'ISTV, elle :
  - 8-1-1- Prépare aux diplômes d'ingénieurs, de Mastères et de Masters internationaux,
  - 8-1-2- Prépare à certains Masters portés actuellement par l'ISTV et la FSMS,
  - 8-1-3- Envisage une augmentation du nombre de parcours ou de spécialités de diplôme d'ingénieur délivrées.
- 8-2- L'« entité légère » sans personnel affecté en propre :
  - 8-2-1- Prépare aux diplômes de Licences, Licences Professionnelles et autres diplômes du 1<sup>er</sup> cycle de l'Université Polytechnique actuellement portés par la FSMS et l'ISTV,
  - 8-2-2- Prépare aux diplômes de Masters et autres diplômes du 2<sup>ème</sup> cycle de l'Université Polytechnique, actuellement portés par la FSMS et l'ISTV et qui ne sont préparés ni par l'école ni par une autre composante.

**Les formations du domaine Humanités, hors IUT, sont organisées au sein de deux composantes :**

**9- Une Faculté des Sciences Juridiques, Économiques, Sociales et Managériales et d'un Institut Euro-Régional des Arts, des Sciences et Industries de la Création-Conception, Humanités-Langages.**

- 9-1- La faculté héberge :
  - 9-1-1 L'IAE – Ecole universitaire de management en préservant la marque IAE,
  - 9-1-2- Les Licences, les Licences Pro et les Masters de la FDEG, de l'IPAG et de la partie SHS de la Flash.
- 9-2- L'Institut Euro-Régional des Arts, des Sciences et Industries de la Création-Conception, Humanités-Langages, regroupant la partie ALL de la Flash avec une forte mise en réseau avec notamment les écoles d'Arts, d'Architectures, Conservatoires..... de l'Euro-Région.

- 10- L'IUT porte les Diplômes Universitaires de Technologies et des Licences Pro, au sein des deux pôles.
- 11- L'organisation pédagogique du parcours de l'étudiant est réalisée à l'aide d'un portail multidisciplinaire.
- 12- Les modalités d'inscriptions, de sélection et les frais d'inscriptions dans l'ensemble des formations sont conformes aux règles nationales en vigueur.

13- Un statut expérimental est demandé en application de l'article L711-4 II du code de l'éducation. Ce statut expérimental est à soumettre aux tutelles au printemps 2017.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Madame ZWINGELSTEIN prend la parole pour demander si les groupes de travail ont validé le document.

Monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques répond que la version finale n'a pas été avalisée par les groupes de travail. Il indique que le pouvoir de décision appartient au conseil d'administration, et qu'il faut intégrer les contraintes calendaires, notamment celle de la réunion du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche appelé à se prononcer sur le projet de Décret le 18 avril.

Madame ZWINGELSTEIN exprime ses regrets sur le fait que le document n'ai pas été porté à la connaissance des conseillers avant la séance, et qu'en conséquence elle n'a pas pu échanger avec ses collègues préalablement à la séance du conseil.

Madame ZWINGELSTEIN questionne monsieur le Président sur les raisons de la modification présentée en début de séance du point inscrit initialement à l'ordre du jour comme étant une « information sur le projet d'établissement » en « vote sur le projet d'établissement ».

Monsieur le Président indique que la convocation adressée aux conseillers comportait une erreur de rédaction, et qu'il fallait corriger cette erreur en ouverture de séance tel que cela a été fait.

Madame ZWINGELSTEIN prend acte des réponses et estime que compte tenu de l'importance stratégique du projet, le report d'une semaine du vote sur le projet est nécessaire.

Madame la Vice-présidente du conseil d'administration indique qu'il n'était pas possible de repousser le vote d'une semaine étant donné les contraintes calendaires nationales déjà évoquées.

## VOTE

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les 13 points guidant le projet d'établissement.

**Pour : 20 voix**

**Contre : 4 voix**

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h00.

Le 1<sup>er</sup> mars 2017

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA